

Compte rendu du CA des 26 et 27 janvier 2016.

Présents : Daniel DELABARRE – Jacques MARTEL - Didier RENSY – Guy BENOIST – Maud GILOUX – Patrick VOISINE – Danielle FLECHER – Guy MARTINEAU – Nicole DELPLANQUE – René OGER.

Excusé : Jean-Jacques VERDIER.

1 – Approbation du compte rendu des 15 et 16 décembre 2016 :

Approuvé à l'unanimité avec Ajout : excusés : Didier RENSY – j.j-VERDIER.

Examen du relevé de décisions de décembre 2015, ajout : MG : C1

2 – Point trésorerie :

Le trésorier est mandaté afin de demander à la Confédération le contrat MACIF pour lequel nous versons une cotisation. Est-ce le contrat classique de la Confédération ou avons-nous une protection supplémentaire ou payons-nous 2 fois la même prestation ? Affaire à suivre.

3 – Point retraite :

Dans le cadre de la mise en œuvre des accords 2014-2015, la réglementation est mise en conformité avec les accords.

4 – Point sur la loi d’adaptation de la société au vieillissement et sur les CODERPA :

Il y a bien séparation entre le Haut Conseil famille-enfance-personnes âgées et retraités et ce qui est du ressort du handicap.

Il en va de même en régions entre les CDCA (retraités-personnes âgées) et les CDCAH (handicapés).

Les désignations en région sont du ressort du CA des UD avec avis du délégué UNIR.

Le président propose que pour la prochaine mandature, un membre du CA se spécialise dans la partie handicap.

Après la mise en place des unions territoriales, l’UNIR leur enverra une information quant aux organismes intervenants pour les retraités et la mise en place des CDCA.

5 – Point sur le comité directeur :

- Longue discussion sur le règlement du congrès et présentation de la logistique. Cela engendre une longue discussion sur le nombre des délégués UNIR (incompréhension du règlement).
- En fait, ce sont les statuts de la confédération qui brident le nombre de délégués UNIR (3 maximum quel que soit le nombre de retraités rétrocédés par les fédérations).

Le président fera un mail à Marie-Françoise LEFLON dans l’optique de faire participer au congrès en tant qu’auditeurs un plus grand nombre de personnes que ce qu’autorise le règlement.

- Discussion et vote partiel sur la charte graphique.

6 – Point sur l’inter-UCR du 18 décembre 2015.

Le CA décide de participer à l’inter-UCR du 29 janvier 2016 et par voie de conséquence à la manifestation du 10 mars 2016.

Faire modifier l’appel en précisant que la revendication sur la pension de réversion concerne le régime de base.

7 – Point sur la réunion du statut de l'encadrement du 19 janvier 2016 :

2 personnes invitées : Madame Martine DELGOVE (AGIRC) et madame Céline GIRAUD (APEC) qui ont fait une présentation.

Il n'y a pas eu de discussion en interne entre les participants des fédérations de l'organisation, le sujet semble patiner.

8 – Pochette UNIR :

Samira fait faire un devis sur la base de l'ancienne pochette mais avec 2 – 4 et 6 couleurs.

En nombre, demander le prix pour 1000 / 2000 et 5000 exemplaires ainsi que le coût d'un tirage.

9 – Points divers :

- **Stand UNIR au congrès :** Samira se renseigne auprès de Laurence Vallegeas sur la procédure.
Question : est-ce que l'UR Rhône Alpes fait un stand dans lequel l'UNIR Nationale et régionale pourraient s'intégrer.
- L'ensemble des anciens textes qui composait le règlement intérieur est rediffusé au CA pour toilettage. La synthèse sera faite par Danielle FLECHER et adoptée par un prochain CA.
- Création d'une revue de presse spécifique Retraités.
- Les comptes rendus des CA UNIR Nationale doivent être envoyés sous word et sous pdf aux membres du CA.
- Le CA décide de commander des agendas 2017 auprès de la fédération de la métallurgie. Sur la couverture, Métallurgie sera remplacé par UNIR et les pages spécifiques métallurgie seront enlevées et remplacées par un texte UNIR.